



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : <b>Maison individuelle</b>	Descriptif du bien : <b>Maison individuelle construite en 1932</b>
Adresse : <b>16 rue Marcelin Barthelot 65000 TARBES</b>	Encombrement constaté : <b>Meublé.</b>
Nombre de Pièces :	Situation du lot ou des lots de copropriété
Numéro de Lot :	Etage :
Référence Cadastre : <b>NC</b>	Bâtiment :
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Porte :
	Escalier :
	Mitoyenneté par le sol avec les autres biens : <b>OUI</b>
	Bâti : <b>OUI</b>
	Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **MILOU MUNOZ**  
 Qualité :  
 Adresse : **3 rue des capucines  
 65690 BARBAZAN-DEBAT**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :  
 Qualité :  
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **LAGAHE Arnaud**  
 Raison sociale et nom de l'entreprise :  
**SARL CABINET BARRERE**  
 Adresse : **8 bis Avenue Lasbordes 64420 SOUMOULOU**  
 N° siret : **47925940000022**  
 N° certificat de qualification : **B2C 0726**  
 Date d'obtention : **24/01/2019**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **B2C 24, rue des près 67380 LINGOLSHEIM**  
**24, rue des près**  
**67380 LINGOLSHEIM**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA france IARD**

N° de contrat d'assurance : **10729879904**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/10/2022**



**D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
<b>Maison</b> 	Avancée de toit - Bois	Absence d'indice.	
	Couverture n°1 - Bacs acier	Absence d'indice.	
	Mur de façade - Parpaings Crépi peint	Absence d'indice.	
	Planches de rives n°1 - Métal	Absence d'indice.	
	Couverture n°2 - Plaques ondulées en amiante-ciment	Absence d'indice.	
	Planches de rives n°2 - Amiante ciment	Absence d'indice.	
<b>Annexe</b>			
<b>Atelier</b> 	Murs - Lames de bois	Absence d'indice.	Pièce encombrée rendant impossible un examen exhaustif des lieux.
	Plafond - Charpente - Traditionnelle bois	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
	Portes - Bois	Absence d'indice.	
	Couverture - Plaques ondulées métalliques	Absence d'indice.	
	Planches de rives - Métal	Absence d'indice.	
	Murs - Panneaux de bois	Absence d'indice.	
	Fenêtres - Bois	Absence d'indice.	
Porte de garage - Bois	Absence d'indice.		
<b>Extérieur</b>			
<b>Jardin</b> 		Absence d'indice.	
<b>RDC</b>			
<b>Entrée</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre et bois Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.		
<b>Cuisine</b> 	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Arrière-cuisine</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.		
<b>Cellier</b> 	Mur - Béton Enduit peint	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Lambris bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Embrasure - Béton Enduit peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Béton Enduit peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Local jardin</b> 	Murs - Parpaings Enduit peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Charpente - Traditionnelle bois Plaques de polystyrène	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
	Porte - Bois	Absence d'indice.	
<b>Couloir</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>WC n°1</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Salle d'eau</b>	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
<b>Séjour</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Escalier n°1 Ensemble des balustres - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Escalier n°1 Ensemble des marches - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Escalier n°1 Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Escalier n°1 Plinthe - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Cheminée n°1 Linteau - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Briques de verre	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Briques de verre	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°3 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°3 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.		
<b>Placard sous escalier</b>	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>1er</b>			
<b>Palier</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.		
<b>Chambre n°1</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Placard n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Placard n°1 Bâti - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.		
<b>Chambre</b>	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
<b>n°2</b> 	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Placard n°1 Bâti - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Placard n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Chambre n°3</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Placard n°1 Bâti - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Placard n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.	
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.		
<b>WC n°2</b> 	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>2ème</b>			
<b>Combles</b> 	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
	Murs - Parpaings	Absence d'indice.	
	Charpente - Charpente - Traditionnelle bois Plaques de polystyrène	Absence d'indice.	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

<b>E</b>	<b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b>
	Vide-sanitaire (SS) : Absence de trappe de visite. Néant

<b>F</b>	<b>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION</b>
	L'ensemble des éléments boisés, cachées (poutres, poteaux, tous les éléments de charpentes inaccessibles car entièrement confinés par les aménagement sous combles, comme c'est le cas en l'espèce etc...) occultés par des habillages maçonnés, plâtrés, lambrissés, doublages entièrement cloisonnés, recouverts de laine de verre ou matériaux isolants, etc., l'ensemble des parties boisées encastrées dans la maçonnerie (montants de portes et fenêtres) ainsi que les sous-faces d'escalier, ne peuvent être examinées car elles sont, par conception, inaccessibles sans investigations destructives (démontage).



## G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

## H CONSTATATIONS DIVERSES

**Indices de présence d'agents de dégradations biologiques du bois (ex: boiseries, poutres, poteaux, extérieur, etc...) Le bois de chauffage en contact direct avec le sol peut constituer un milieu propice à l'installation d'une termitière. Si il n'est pas possible de le stocker à distance, le tas doit être isolé du sol, afin de le rendre moins accessible à une colonisation. De plus, l'important stockage de bois ne permet pas d'effectuer un examen exhaustif des stères entreposés**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.**

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **17/11/2022**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **MILOU MUNOZ 70242 18.05.22 T**

Fait à : **SOUMOULOU** le : **18/05/2022**

Visite effectuée le : **18/05/2022**

Durée de la visite : **1 h 00 min**

Nom du responsable : **BARRERE Gerald**

Opérateur : Nom : **LAGAHE**

Prénom : **Arnaud**

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**B2C**  
Bureau Contrôle Certification



**cofrac**  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES

Accréditation  
n°4-0557  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
www.cofrac.fr

N° de certification  
**B2C - 0726**

**CERTIFICATION**  
attribuée à :

**Monsieur Arnaud LAGAHE**  
Dans les domaines suivants :

<b>Certification Amiante</b> : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.	
Obtenu le : 24/01/2019	Valable jusqu'au : 23/01/2024*
<small>Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	
<b>Certification Termites</b> : Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	
Obtenu le : 24/01/2019	Valable jusqu'au : 23/01/2024*
<small>Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	
<b>Certification Gaz</b> : Etat de l'installation intérieure de gaz	
Obtenu le : 24/01/2019	Valable jusqu'au : 23/01/2024*
<small>Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	
<b>Certification Electricité</b> : Etat de l'installation intérieure d'électricité	
Obtenu le : 24/01/2019	Valable jusqu'au : 23/01/2024*
<small>Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	
<b>Certification Plomb</b> : Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	
Obtenu le : 24/01/2019	Valable jusqu'au : 23/01/2024*
<small>Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	
<b>Certification DPE</b> : Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.	
Obtenu le : 24/01/2019	Valable jusqu'au : 23/01/2024*
<small>Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	

Fait à STRASBOURG, le 24 janvier 2019

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER



\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :  
[www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : [b.2.c@orange.fr](mailto:b.2.c@orange.fr) • [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites